

L'association des Parents d'élèves



L'action de l'APE est primordiale dans la vie de l'école. Par son dynamisme et par l'implication des parents bénévoles, elle permet d'offrir aux enfants scolarisés cette petite douceur qui embellit la vie scolaire.

Depuis plus de 30 ans que l'association est active sur Prayssas, son efficacité a permis de financer un grand nombre de projets: les voyages, du matériel scolaire, les sorties, les jeux, les spectacles...etc. Bien sûr il a fallu donner un peu de son temps, animer des lotos, des repas, vendre des sapins de Noël, organiser le marché de Noël et bien d'autres choses encore pour financer tout cela. Mais ces contraintes choisies et acceptées ont toujours lieu dans la bonne humeur et sont récompensées par des sourires d'enfants.

L'APE a fait l'acquisition de jeux qui vont être installés dans la cour de l'école, ils remplaceront ces pneus sur lesquels tant d'enfants ont joué, mais qui depuis étaient un peu vétustes.

Un magnifique baby-foot a été installé et sera bientôt suivi par d'autres jeux.

A la prochaine rentrée scolaire, tous les parents présents au bureau vont céder leur place; leurs enfants n'étant plus scolarisés à Prayssas il faudra prendre le relais. Les nombreuses familles qui fréquentent l'école ainsi que les nouvelles inscriptions scolaires permettent de caresser l'espoir que de nouveaux parents vont relever le défi et feront encore naître des sourires.

Brûlage des déchets verts.

Les déchets verts sont issus de la tonte des pelouses, de la taille de haies et arbustes, des feuilles mortes, de résidus d'élagage et de débroussaillage, de l'entretien des massifs et d'autres déchets végétaux issus de parcs et jardins...

Le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année.

Broyage, paillage et compostage, sont les maîtres mots du recyclage des déchets verts.

La déchetterie peut aussi accueillir vos déchets verts, ils seront ensuite valorisés sous forme de compost.

La commune broie une grande partie de ces déchets verts, ce qui a permis de pailler des massifs de fleurs.

Le paillage, comme chacun sait, freine la pousse des mauvaises herbes et réduit la demande en eau. Un gain de temps précieux pour les agents du service technique.

Des déchets organiques résultant du broyage effectués par les employés de la mairie, sont stockés sur le parking derrière la halle, ils sont à la disposition des habitants qui en auront l'usage.

La commune a le projet de faire l'acquisition d'un broyeur. Le projet est de proposer une mutualisation avec les communes voisines pour cet achat afin de diminuer la charge financière et le volume de déchets verts.

TERRA AVENTURA

Terra Aventura est une chasse au trésor qui s'adresse à tous.

Un jeu qui se pratique en famille et qui permet de découvrir un territoire. En répondant aux énigmes, vous débusquez les Poi'z qui sont dissimulés dans des caches que des indices et votre sagacité vous permettent de localiser.

C'est une façon conviviale de visiter un village. Il y a plus de 400 chasses au trésor dans la région Nouvelle Aquitaine.

Prayssas a posé sa candidature pour organiser un circuit Terra Aventura sous l'égide de la Communauté de Communes qui possède la compétence tourisme.

Le village ne manque pas d'endroits à découvrir et le circuit devrait être opérationnel au début de 2022.



Les Français produisent en moyenne **160 kg de déchets verts par personne et par an**. Pour s'en débarrasser, **9 % des foyers les brûleraient** alors que c'est interdit, ce qui représente **près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés** à l'air libre chaque année en France (source : ADEME).



Brûler 50kg de végétaux émet autant de particules que...

6 mois de chauffage

d'un pavillon avec une chaudière au fioul...



9800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine...

37900 km parcourus par une voiture essence récente en circulation urbaine...



source Lig'air 2014

LES BOUCHONS D'AMOUR

Le garage BOUCHOU est PARTENAIRE de l'association « Les Bouchons d'amour ». Dans ce cadre, il assure la récolte de bouchons en plastique de bouteilles de boissons telles que lait, eau, jus de fruits, compotes, soda etc...

L'association vend les bouchons à un fabricant français de poubelles plastique recyclables. Le bénéfice de cette vente permet de financer en France du matériel pour personnes handicapées et certaines opérations humanitaires ponctuelles.

Le garage BOUCHOU recueille ces bouchons, vous pouvez les déposer dans une caisse qui est située à l'extérieur du garage BOUCHOU, zone artisanale de la Rigauode, route de Villeneuve-sur-Lot.

Cette récolte est complètement bénévole, 15 € récoltés, ce sont 15€ redistribués. Ne jetez plus vos bouchons !!!



L'URBANISME des règles pour bien vivre ensemble.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Le P.L.U.I. est l'outil qui, à l'échelle du groupement des communes, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. Il prend notamment la forme d'un règlement (graphique et écrit) pour respecter des objectifs quantitatifs (nombre d'habitants) et qualitatifs (protection des sites, règles d'implantations des constructions) d'accueil de population.

Le PLUI permet de définir des règles d'urbanisme qui sont à respecter pour toutes les constructions ou modification d'habitation.

Le PLUI protège l'environnement paysager, donc notre cadre de vie, en délimitant par exemple les terres agricoles, les zones boisées, les zones protégées, etc... zones sur lesquelles les constructions sont interdites. Ainsi l'adoption de la charte paysagère définit les conditions de mise en place de haie, clôture etc....

Avec une réglementation souple mais précise, le PLUI harmonise les constructions sans pour autant brider l'imagination de chacun. **Cependant cela oblige lorsqu'on décide de construire une habitation, ou lorsqu'on souhaite faire des modifications sur une façade, construire une clôture, une piscine, refaire une toiture, c'est-à-dire des travaux visibles depuis le domaine public ou par le voisinage, à déposer une demande d'autorisation de travaux, déclaration préalable ou permis de construire.**

Cette demande est déposée à la mairie, qui l'enregistre et la transmet au service instructeur de la Communauté de Communes qui en vérifie la faisabilité avec le code de l'urbanisme et les dispositions locales du PLUI.

C'est le Maire, in fine, qui délivre l'arrêté. Une fois ceux-ci terminés, l'usager déclare en mairie l'achèvement des travaux. La commune après vérification atteste la conformité de la réalisation. Cette conformité facilite les démarches ultérieures, notamment la vente du bien.

« Derrière ce qui peut parfois apparaître comme une contrainte, ces règles n'ont d'autre but que de permettre un vivre ensemble ».



UN ARCHITECTE CONSEIL POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DEMARCHES

Pour vous accompagner sur un projet de construction, d'aménagement, de rénovation, **un architecte conseil du CAUE va assumer des permanences** dans les locaux de la mairie de Prayssas.

Il pourra vous apporter des conseils en amont du projet ou pendant l'instruction de celui-ci pour le faire évoluer. Ce seront des conseils pratiques sur la faisabilité du projet, la conformité de celui-ci dans le cadre du PLUI, ainsi que tous conseils utiles sur la pertinence de certains choix. Ces conseils sont dispensés à titre gracieux et complètent les informations que peuvent vous donner le service instructeur de la Communauté de Communes ou bien les agents de la commune qui enregistrent vos projets.

Les deux premières permanences auront lieu les vendredi 7 mai et 11 juin, uniquement sur rendez-vous

La prise de rendez-vous s'effectue en téléphonant au : **05 35 23 00 15 ou 05 35 23 00 16**

AMENAGEMENT D'UNE PLACE

PLACE BONNE NOUVELLE

La commune a fait l'acquisition des deux bâtiments situés rue Bonne Nouvelle, jouxtant l'ancien magasin de Jean-Luc Lombard.

Ces bâtiments sont situés dans des rues étroites et à proximité de l'église. Le Conseil Municipal a décidé de préempter sur cette vente en ayant la volonté de mener un projet d'aménagement du quartier.

Un des deux bâtiments menace de s'écrouler et représente un vrai danger pour la population. Le conseil Municipal a donc décidé de démolir ces deux immeubles pour aménager à cet endroit un îlot de fraîcheur.

Les travaux se dérouleront en deux temps. Tout d'abord, il sera procédé à la démolition de l'immeuble dangereux. Puis plus tard nous procéderons à l'aménagement du site.

Cette place, qui sera végétalisée, pourra accueillir les promeneurs, des intermèdes musicaux notamment à l'occasion de festivals ou d'animations. Les mariés en sortant de l'église pourront s'y rendre et se faire photographier.

Cette petite place apportera une respiration verdoyante dans ce quartier qui acquiert, peu à peu, au grès des restaurations successives, un charme certain.

